Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260716-20260064-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

Date de convocation : 08 juillet 2026 Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 **Quorum atteint**	L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Maire Etaient présents : Madame BOBONY Annaïg, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame CALLEC Angélique, Madame CORNILLAULT Annabelle, Monsieur FAISANT Gurvan, Monsieur L'ANTHOËN Jérémie, Monsieur LE GUEN François, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE ROUZÈS Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Madame LOUTOUFI Céline, Monsieur RENAUD François, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur TRÉHIOU Mickaël
	Absents : Représentés : Madame CLENET Véronique : procuration à Monsieur TERRIEN Yannick Non-représentés :
Secrétaire de séance	Monsieur L'ANTHOËN Jérémie
Assistait également	Madame HENRY Anne-Hélène, Secrétaire de Mairie

Caisse des Écoles - Admission en Non-Valeur

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget Caisse des Écoles. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur :

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260716-20260064-DE

- Titre de cantine – n°8398190115 – Montant total : 207,00 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public pour un montant de 207,00 €.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Président de séance

MAIRIE DE PLEUMEUR-GAUTIER (Côtes d'Armor)